

Conducteur de train

RNCP42166 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31840
Code(s) ROME	N4301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2031

Certificateur(s)

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION FERROVIAIRE DE LA COTE D'OPALE · SIRET : 52853133800010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Conducteur de train » a pour objectif de valider les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice autonome et sécurisé du métier de conducteur de train sur le réseau ferroviaire français. Elle s'inscrit dans un contexte de fortes évolutions du secteur ferroviaire, marqué par le renouvellement des générations, l'ouverture progressive à la concurrence, la modernisation des infrastructures et la transition écologique des transports. Face à des exigences réglementaires et de sécurité élevées, la certification vise à garantir un socle commun de compétences opérationnelles, reconnu au niveau national, permettant de répondre aux besoins actuels et prospectifs des entreprises ferroviaires en matière de sécurité, de fiabilité et de performance de l'exploitation.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation d'une mission de conduite de train
Réalisation des vérifications techniques et de la préparation de l'engin moteur et de l'ensemble du train
Conduite du train en ligne ou en manœuvre
Réaction en situation perturbée ou d'urgence
Réalisation de manœuvres guidées avec une équipe au sol
Réalisation de manœuvres non guidées en autonomie
Réalisation des opérations simples de maintenance préventive
Réalisation des opérations simples de maintenance corrective
Compte rendu de l'activité opérationnelle et des anomalies

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les documents de mission et d'exploitation (fiche train, bulletin de freinage, composition de rame, horaires, restrictions) afin d'identifier les caractéristiques techniques et réglementaires du train à conduire, en utilisant les outils numériques ou supports papier adaptés, pour garantir une conduite conforme aux exigences de sécurité ferroviaire.
Contrôler la cohérence des données de mission avec les prescriptions réglementaires et techniques (type de matériel, tonnage, type de transport, horaires, vitesse maximale autorisée), pour anticiper les contraintes de parcours, y compris les adaptations liées à la présence de personnes à mobilité réduite ou à des itinéraires déviés.
Vérifier l'exactitude et la validité des documents administratifs et techniques requis pour la circulation du train, en lien avec les services d'organisation du trafic, afin de prévenir les erreurs de planification ou d'affectation pouvant générer des incidents d'exploitation.
Effectuer les essais de freinage et les tests de sécurité obligatoires sur l'engin moteur et le train (essai de continuité,

pression de freinage, test de KVB), en respectant les protocoles réglementaires et les consignes de sécurité, pour garantir la conformité du convoi avant la mise en circulation.

Contrôler l'état et le fonctionnement des équipements de sécurité embarqués (radio-sol, dispositifs d'alerte, sablières, dispositifs de signalisation), afin de détecter d'éventuelles anomalies techniques et d'enclencher si besoin une procédure de traitement en lien avec les services de maintenance.

Configurer les systèmes embarqués de contrôle de vitesse et d'assistance à la conduite (KVB, ERTMS, ATESS...), en paramétrant les données spécifiques au train (masse, longueur, catégorie, effort de freinage), pour assurer une conduite sécurisée et conforme à la réglementation en vigueur de façon manuelle ou numérique.

Appliquer les procédures de gestion des anomalies techniques détectées lors des vérifications, en signalant les défauts selon leur criticité, en coopérant avec les services de maintenance et en consignait les informations dans un rapport, dans une logique de sécurité, de traçabilité et d'amélioration continue.

Adapter la conduite du train aux conditions de circulation (signalisation, tracé, pente, météo, trafic), en utilisant les dispositifs d'assistance à la conduite et en respectant les marges de sécurité, afin de garantir la régularité du service et la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures.

Utiliser les équipements embarqués de régulation pour ajuster la vitesse et anticiper les ralentissements, dans une logique de consommation énergétique responsable (écoconduite ferroviaire).

Appliquer les procédures de franchissement des signaux, des zones d'arrêt ou de ralentissement, y compris dans des situations dégradées, en tenant compte des équipements d'aide à la conduite, pour garantir le respect absolu de la signalisation ferroviaire

Identifier avec discernement les situations anormales ou d'urgence (aléas climatiques, panne technique, obstacle sur la voie), en analysant les signaux d'alerte et le comportement du train, afin de mettre en œuvre immédiatement les procédures de sécurité ferroviaire prévues.

Mettre en œuvre les mesures d'arrêt d'urgence ou de protection du train, en fonction du type de transport (voyageurs, fret, marchandises dangereuses), pour préserver l'intégrité des passagers, du personnel et des installations ferroviaires, tout en minimisant les risques secondaires et en tenant compte des contraintes du train.

Coordonner ses actions avec les équipes de gestion du trafic, de maintenance ou d'intervention, en utilisant les moyens de communication réglementaires (radio, téléphone, interface numérique), afin de limiter les impacts de l'incident sur la régularité du réseau et d'assurer une reprise sécurisée de la circulation.

Exécuter les manœuvres de mise en place et de reconstitution de trains (accouplement, désaccouplement, déplacement d'éléments) sous la conduite du chef de manœuvre, en respectant strictement les signaux manuels, sonores ou visuels émis, pour garantir la sécurité des agents et la conformité des opérations aux consignes d'exploitation.

Adapter les manœuvres aux spécificités de l'environnement ferroviaire local (quais, voies en impasse, installations industrielles, signalétique), en appliquant les procédures spécifiques du site et en assurant une coordination permanente avec les intervenants au sol.

Utiliser les dispositifs de signalisation embarqués et les moyens de communication adaptés (radio, gestes conventionnels, dispositifs lumineux), en tenant compte des contraintes de visibilité, de bruit ambiant ou de handicap sensoriel, afin de maintenir une continuité de communication sûre et efficace et adaptée aux éventuelles situations de handicap.

Réaliser les manœuvres de mise en place ou de reconstitution de trains en autonomie, en s'appuyant exclusivement sur la signalisation ferroviaire fixe (signaux, pancartes, repères) et les procédures locales, dans les zones autorisées et sans assistance humaine au sol, afin d'assurer la fluidité des opérations dans le respect des règles de sécurité.

Évaluer les conditions de faisabilité d'une manœuvre non guidée (longueur des voies, déclivité, encombrement, état de l'infrastructure) et décider de l'opportunité de l'opération en fonction des marges de sécurité requises et des contraintes techniques constatées.

Mettre en œuvre les actions correctives prévues en cas d'incident ou d'arrêt inopiné pendant une manœuvre non guidée, en alertant les services concernés et en appliquant les procédures d'urgence pour garantir la sécurité du personnel, du matériel et des infrastructures.

Effectuer les contrôles de routine sur les niveaux et composants critiques de l'engin moteur (carburant, lubrifiants, sable, sablières, éclairage, etc.), en respectant les procédures de sécurité, les normes environnementales et les programmes d'entretien préventif, afin d'assurer le bon fonctionnement du train et la prévention des pannes.

Repérer visuellement les signes de dysfonctionnement sur les organes accessibles (freins, systèmes de signalisation, organes de sécurité) et renseigner les constats dans un formulaire de suivi standardisé ou numérique, pour garantir la fiabilité du matériel avant sa mise en service.

Compléter les documents de contrôle et de maintenance préventive en assurant la traçabilité des opérations

réalisées, dans le respect des formats imposés par l'entreprise et les exigences de qualité, de sécurité et de développement durable.

Identifier l'origine d'une anomalie constatée sur un engin moteur ou un équipement embarqué, en procédant à une analyse de situation fondée sur les éléments observables, les messages d'alerte, les effets produits, pour évaluer l'aptitude à circuler ou proposer une action corrective de premier niveau.

Réaliser une action de maintenance corrective de premier niveau (resserrage, remplacement d'un consommable, réinitialisation d'un équipement), dans le respect des procédures techniques et de sécurité, en utilisant les outils et équipements adéquats, et sans compromettre la continuité de la circulation ferroviaire.

Signaler immédiatement les anomalies non résolues ou critiques aux services concernés (maintenance, régulation), en priorisant les informations selon leur niveau de gravité, et en transmettant les données via les canaux adaptés (formulaire, interface numérique, appel direct).

Formaliser un compte-rendu détaillé de mission ou d'intervention technique, en renseignant les anomalies constatées, les opérations réalisées, les événements significatifs, dans une logique de traçabilité, de partage d'information et de sécurisation des interventions futures.

Contribuer à la démarche qualité, sécurité et environnementale de l'entreprise, en participant à des retours d'expérience (REX), en formulant des propositions d'amélioration et en respectant les procédures de gestion des incidents, dans une optique d'amélioration continue et de réduction des défaillances récurrentes.

Blocs de compétences

RNCP42166BC01 — Préparer et assurer la mise en circulation d'un train en sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les documents de mission et d'exploitation (fiche train, bulletin de freinage, composition de rame, horaires, restrictions) afin d'identifier les caractéristiques techniques et réglementaires du train à conduire, en utilisant les outils numériques ou supports papier adaptés, pour garantir une conduite conforme aux exigences de sécurité ferroviaire.

Contrôler la cohérence des données de mission avec les prescriptions réglementaires et techniques (type de matériel, tonnage, type de transport, horaires, vitesse maximale autorisée), pour anticiper les contraintes de parcours, y compris les adaptations liées à la présence de personnes à mobilité réduite ou à des itinéraires déviés.

Vérifier l'exactitude et la validité des documents administratifs et techniques requis pour la circulation du train, en lien avec les services d'organisation du trafic, afin de prévenir les erreurs de planification ou d'affectation pouvant générer des incidents d'exploitation.

Effectuer les essais de freinage et les tests de sécurité obligatoires sur l'engin moteur et le train (essai de continuité, pression de freinage, test de KVB), en respectant les protocoles réglementaires et les consignes de sécurité, pour garantir la conformité du convoi avant la mise en circulation.

Contrôler l'état et le fonctionnement des équipements de sécurité embarqués (radio-sol, dispositifs d'alerte, sablières, dispositifs de signalisation), afin de détecter d'éventuelles anomalies techniques et d'enclencher si besoin une procédure de traitement en lien avec les services de maintenance.

Configurer les systèmes embarqués de contrôle de vitesse et d'assistance à la conduite (KVB, ERTMS, ATESS...), en paramétrant les données spécifiques au train (masse, longueur, catégorie, effort de freinage), pour assurer une conduite sécurisée et conforme à la réglementation en vigueur de façon manuelle ou numérique.

Appliquer les procédures de gestion des anomalies techniques détectées lors des vérifications, en signalant les défauts selon leur criticité, en coopérant avec les services de maintenance et en consignnant les informations dans un rapport, dans une logique de sécurité, de traçabilité et d'amélioration continue.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité 1 : Mise en situation professionnelle sur simulateur

Modalité 2 : Étude de cas écrite et surveillée en 2 parties

RNCP42166BC02 — Conduire un train en respectant les règles de sécurité ferroviaire et de régularité

LISTE DE COMPÉTENCES

Adapter la conduite du train aux conditions de circulation (signalisation, tracé, pente, météo, trafic), en utilisant les dispositifs d'assistance à la conduite et en respectant les marges de sécurité, afin de garantir la régularité du service et la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures.

Utiliser les équipements embarqués de régulation pour ajuster la vitesse et anticiper les ralentissements, dans une logique de consommation énergétique responsable (écoconduite ferroviaire).

Appliquer les procédures de franchissement des signaux, des zones d'arrêt ou de ralentissement, y compris dans des situations dégradées, en tenant compte des équipements d'aide à la conduite, pour garantir le respect absolu de la signalisation ferroviaire

Identifier avec discernement les situations anormales ou d'urgence (aléas climatiques, panne technique, obstacle sur la voie), en analysant les signaux d'alerte et le comportement du train, afin de mettre en œuvre immédiatement les procédures de sécurité ferroviaire prévues.

Mettre en œuvre les mesures d'arrêt d'urgence ou de protection du train, en fonction du type de transport (voyageurs, fret, marchandises dangereuses), pour préserver l'intégrité des passagers, du personnel et des installations ferroviaires, tout en minimisant les risques secondaires et en tenant compte des contraintes du train.

Coordonner ses actions avec les équipes de gestion du trafic, de maintenance ou d'intervention, en utilisant les moyens de communication réglementaires (radio, téléphone, interface numérique), afin de limiter les impacts de l'incident sur la régularité du réseau et d'assurer une reprise sécurisée de la circulation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité 1 : Mise en situation de conduite sur simulateur

Modalité 2 : Étude de cas écrite et surveillée en 2 parties

RNCP42166BC03 — Réaliser des opérations de manœuvre de train

LISTE DE COMPÉTENCES

Exécuter les manœuvres de mise en place et de recomposition de trains (accouplement, désaccouplement, déplacement d'éléments) sous la conduite du chef de manœuvre, en respectant strictement les signaux manuels, sonores ou visuels émis, pour garantir la sécurité des agents et la conformité des opérations aux consignes d'exploitation.

Adapter les manœuvres aux spécificités de l'environnement ferroviaire local (quais, voies en impasse, installations industrielles, signalétique), en appliquant les procédures spécifiques du site et en assurant une coordination permanente avec les intervenants au sol.

Utiliser les dispositifs de signalisation embarqués et les moyens de communication adaptés (radio, gestes conventionnels, dispositifs lumineux), en tenant compte des contraintes de visibilité, de bruit ambiant ou de handicap sensoriel, afin de maintenir une continuité de communication sûre et efficace et adaptée aux éventuelles situations de handicap.

Réaliser les manœuvres de mise en place ou de recomposition de trains en autonomie, en s'appuyant exclusivement sur la signalisation ferroviaire fixe (signaux, pancartes, repères) et les procédures locales, dans les zones autorisées et sans assistance humaine au sol, afin d'assurer la fluidité des opérations dans le respect des règles de sécurité.

Évaluer les conditions de faisabilité d'une manœuvre non guidée (longueur des voies, déclivité, encombrement, état de l'infrastructure) et décider de l'opportunité de l'opération en fonction des marges de sécurité requises et des contraintes techniques constatées.

Mettre en œuvre les actions correctives prévues en cas d'incident ou d'arrêt inopiné pendant une manœuvre non guidée, en alertant les services concernés et en appliquant les procédures d'urgence pour garantir la sécurité du personnel, du matériel et des infrastructures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité 1 – Mise en situation professionnelle sur site

Modalité 2 : Étude de cas écrite et surveillée en 2 parties

RNCP42166BC04 — Effectuer la maintenance de premier niveau et rendre compte de l'activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer les contrôles de routine sur les niveaux et composants critiques de l'engin moteur (carburant, lubrifiants, sable, sablières, éclairage, etc.), en respectant les procédures de sécurité, les normes environnementales et les programmes d'entretien préventif, afin d'assurer le bon fonctionnement du train et la prévention des pannes.

Repérer visuellement les signes de dysfonctionnement sur les organes accessibles (freins, systèmes de signalisation, organes de sécurité) et renseigner les constats dans un formulaire de suivi standardisé ou numérique, pour garantir la fiabilité du matériel avant sa mise en service.

Compléter les documents de contrôle et de maintenance préventive en assurant la traçabilité des opérations réalisées, dans le respect des formats imposés par l'entreprise et les exigences de qualité, de sécurité et de développement durable.

Identifier l'origine d'une anomalie constatée sur un engin moteur ou un équipement embarqué, en procédant à une

analyse de situation fondée sur les éléments observables, les messages d'alerte, les effets produits, pour évaluer l'aptitude à circuler ou proposer une action corrective de premier niveau.

Réaliser une action de maintenance corrective de premier niveau (resserrage, remplacement d'un consommable, réinitialisation d'un équipement), dans le respect des procédures techniques et de sécurité, en utilisant les outils et équipements adéquats, et sans compromettre la continuité de la circulation ferroviaire.

Signaler immédiatement les anomalies non résolues ou critiques aux services concernés (maintenance, régulation), en priorisant les informations selon leur niveau de gravité, et en transmettant les données via les canaux adaptés (formulaire, interface numérique, appel direct).

Formaliser un compte-rendu détaillé de mission ou d'intervention technique, en renseignant les anomalies constatées, les opérations réalisées, les événements significatifs, dans une logique de traçabilité, de partage d'information et de sécurisation des interventions futures.

Contribuer à la démarche qualité, sécurité et environnementale de l'entreprise, en participant à des retours d'expérience (REX), en formulant des propositions d'amélioration et en respectant les procédures de gestion des incidents, dans une optique d'amélioration continue et de réduction des défaillances récurrentes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité 1 : Mise en situation professionnelle sur engin moteur réel

Modalité 2 : Étude de cas écrite et surveillée en 2 parties

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité concerné est celui du transport ferroviaire et des activités connexes, incluant l'exploitation des services de transport de voyageurs et de marchandises, la gestion et la maintenance des infrastructures ferroviaires, ainsi que les travaux ferroviaires. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire national et européen exigeant, structuré autour de fortes obligations de sécurité, de continuité de service et de performance opérationnelle.

Ce secteur connaît des évolutions majeures liées à l'ouverture progressive à la concurrence, au renouvellement des générations de professionnels, à la modernisation des systèmes de conduite et de signalisation (ERTMS/ETCS), ainsi qu'aux enjeux de transition écologique favorisant le report modal vers le rail. Il mobilise des compétences techniques spécialisées, une forte autonomie opérationnelle et une responsabilité directe sur la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de train grandes lignes

Conducteur de ligne classique ou LGV

Conducteur de manœuvre

Conducteur de train de l'infrastructure

Conducteur d'engin d'entreprise ferroviaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La circulation des trains sur le SFN est soumise au respect de la réglementation sur la sécurité ferroviaire. L'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) exerce, pour le compte du ministère chargé des transports et dans le cadre de la réglementation, les fonctions dévolues à l'autorité nationale de sécurité ferroviaire au sens de la directive 2004/49/CE. Il est chargé de délivrer un certain nombre d'autorisations et de s'assurer, au moyen d'audits et de contrôles, que les exigences réglementaires sont respectées, et ce en garantissant à tous les opérateurs une égalité de traitement. Il garantit ainsi l'homogénéité des conditions techniques et de sécurité de l'exploitation et contribue à l'interopérabilité des réseaux européens.

Règlement-UE-2019-773-STI-realtif à l'Exploitation et gestion du trafic version consolidée du 28/09/2023

Décret du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains version consolidée le 03/02/2022

Arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains version consolidée du 01/11/2021

Pour exercer le métier de conducteur de train, le conducteur doit être titulaire de la licence de conducteur, et d'une attestation complémentaire :

La licence est un justificatif obligatoire destiné à harmoniser la certification des conducteurs entre les Etats membres de la Communauté Européenne. Elle justifie des aptitudes médicale et psychologique d'un conducteur à assurer les missions de sécurité associées à la conduite d'un train. Elle justifie également d'un niveau minimum de connaissances élémentaires en matière ferroviaire.

L'attestation complémentaire est délivrée au conducteur par l'employeur au sens du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de train. Elle précise notamment les connaissances linguistiques ainsi que les matériels roulants, les infrastructures et les catégories de conduite pour lesquels le conducteur est certifié. Le bénéfice des composantes acquises est illimité, mais la pratique du métier est soumise à renouvellement périodique de l'attestation complémentaire et des aptitudes médicale et psychologique du conducteur.

À ces obligations réglementaires s'ajoutent les systèmes techniques embarqués, dont la modernisation est en cours avec le déploiement progressif de l'ERTMS, destiné à un remplacement progressif au KVB par double dispositif d'ici 2044.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit justifier de la détention d'un diplôme attestant d'un niveau de formation équivalent au niveau 3 ou 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ou de tout diplôme reconnu équivalent dans l'Union européenne.

Le candidat doit être capable de communiquer activement et efficacement, en langue française (ce niveau est réputé atteint s'il justifie pour la langue française du niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues, dûment attesté par un organisme habilité à cet effet).

Le candidat doit être reconnu médicalement apte à exercer

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder aux épreuves de la certification, le candidat devra avoir :

Suivi l'ensemble des modules du parcours préparant à la certification en ayant réalisé le nombre de conduits de manœuvre nécessaire à l'acquisition des savoir-faire

Dans le cas de la formation continue, avoir réalisé un stage en entreprise d'au moins 50 % du nombre d'heures réalisés en formation

La certification sera délivrée si le candidat est :

en possession d'une licence de conducteur valide,

être en possession de l'attestation de réussite à la formation "initiale" conducteur de train" délivrée par l'organisme de formation conduite ferroviaire, agréé par l'EPSF.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Un représentant du CFFCO

Deux professionnels représentants d'entreprise ferroviaire :

Être professionnels justifiant d'une expérience professionnelle de la conduite d'au moins quatre ans au cours des cinq années

Être formateurs réseaux ferroviaires justifiant d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux ans, sur le

système ferré national ou le réseau considéré avec actualisation régulière des connaissances, dans l'exercice ou l'encadrement de la fonction de conduite ou une pratique continue de la formation à la fonction de conduite (cf. arrêté du 6 août 2010) (sans avoir participé au parcours de formation des candidats évalués).

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2031
Date de dernière délivrance possible	30/04/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	14	0	100 %	—
2022	11	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34240

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42166/>